

LE 23 OCTOBRE 2012 :

Pour les salaires et le pouvoir d'achat

Une situation catastrophique

Le tableau qui suit, en quelques cases, illustre (sans appel...) la triste réalité des salaires dans la Fonction publique :

Evolution du 1^{er} échelon des grades et catégories par rapport au SMIC
(SMIC = 100%) de 1983 à 2012

Année	SMIC	Catégorie C Echelle 2 Echelle 3 à partir 2010	Catégorie C Echelle 4	Catégorie B	Catégorie A
1983	100%	115%	123%	133%	175%
1990	100%	103%	112%	123%	158%
2001	100%	100%	103%	113%	137%
2010	100%	100%	100%	101%	118%
1 ^{er} janvier 2012	100%	100%	100%	101%	116%
1 ^{er} janvier 2012 B-NES	100%			103%	
1 ^{er} juillet 2012	100%	100%	100%	101%	113%
1 ^{er} juillet 2012 B- NES	100%	100%		102%	

Ces chiffres démontrent qu'on assiste à une véritable smicardisation de toutes les catégories de personnels.

Et, quand on sait que la dernière augmentation de seulement 2% du SMIC – en juillet dernier – a impacté plus d'1 million d'agents et qu'au bout de 17 ans de carrière, un fonctionnaire recruté en échelle 3 n'aura perçu en plus que 26 euros nets mensuels, c'est bien à une paupérisation substantielle à laquelle on est confronté.

Comment en est-on arrivé là ?

Les gouvernements qui se sont succédés ont eu beau vouloir mettre tous les écrans de fumée du monde (Salaire Mensuel par Tête, Rémunération moyenne des Personnels en Place...), la cause de cette chute vertigineuse du pouvoir d'achat est bien liée à la dépréciation de la valeur du point.

Depuis 1984, début de la politique dite de « désindexation », la valeur du point a perdu plus de 27% par rapport à l'Indice des Prix à la Consommation.

Mais, en seulement 5 ans d'ère Sarkozy, la perte a atteint plus de 7% !

L'effet primes :

Pour rendre ce décrochage moins douloureux, on a assisté, sur la même période, à une augmentation importante du régime indemnitaire. En effet, en 20 ans, la valeur des primes (hors indemnité de résidence et supplément familial de traitement) a doublé.

En 1991, pour 1000 euros de salaire mensuel brut versé, on percevait en moyenne 120 euros de primes ; En 2010, toujours pour 1000 euros, on est passé en moyenne à 220 euros de primes.

Seulement, primes et traitement indiciaire, ce n'est pas du tout la même chose.

Déjà, le taux des primes varie de 1 à 10 selon les secteurs. Ensuite, pour le calcul des pensions des fonctionnaires, les primes c'est quasiment zéro. Enfin, le versement des primes est aléatoire et discriminatoire. C'est d'ailleurs sur elles que sont assises les « rémunérations à la performance » ou « l'intéressement collectif », armes de guerre contre la grille indiciaire et la Fonction publique de carrière.



En bas de la feuille de paie, c'est encore moins :

Non seulement, nos salaires de base sont en chute libre et nos carrières sont écrasées, mais il faut également faire face à des ponctions supplémentaires.

Ça a commencé par la mise en place du Régime Additionnel de la Fonction publique en 2005, système de retraite par capitalisation. Ce dispositif, hautement condamnable dans son principe, enlève en moyenne aux fonctionnaires 1% du net à payer par le biais de la cotisation.

Et voilà que, depuis 2011, nous devons faire face à une augmentation de la cotisation de pension civile qui, elle, dès 2013 nous retranche 0,84% supplémentaire de pouvoir d'achat.

Augmenter les salaires et les pensions : c'est possible

Rappelons d'abord une vérité première : la crise, c'est celle du système capitaliste. C'est bien la course folle aux profits qui l'a provoquée.

Pour la CGT, il n'est donc pas question d'accepter que les peuples du monde en fassent les frais.

Pas davantage les agents de la Fonction publique qui n'ont pas à être sacrifiés sur l'autel de la résorption de la dette publique détenue par les marchés et les spéculateurs.

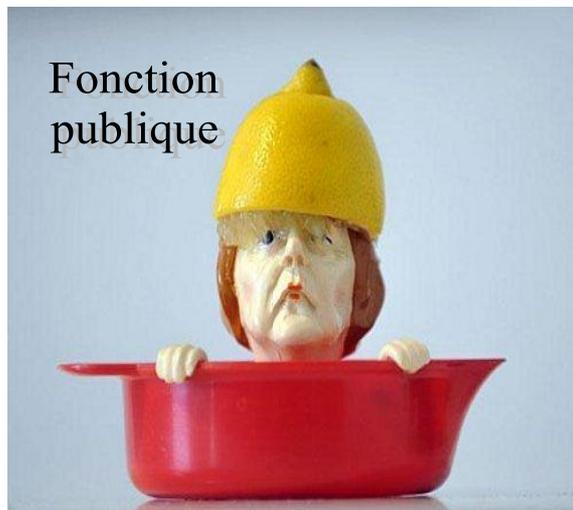


Sans entrer de nouveau dans les mécanismes de la dette, l'accroissement des recettes, appuyé sur une nouvelle répartition des richesses créées, est la voie à emprunter pour qui se soucie de justice sociale.

En tout état de cause, lorsqu'on le rapporte au Produit Intérieur Brut, l'ensemble constitué par les traitements, primes et pensions de tous les ayants droit des trois versants de la Fonction publique est en baisse depuis plusieurs années.

Ainsi, de 2000 à 2010, il représente **0,5 point de PIB** en moins, c'est-à-dire, environ **9 milliards d'euros**.

Et, si on se rapporte aux seules rémunérations des actifs, la baisse se situe **à 1 point**, soit **environ 19 milliards d'euros**.



Avec leurs collègues du secteur privé, les agents de la Fonction publique constituent le principal moteur des richesses créées et d'une croissance pérenne.

Ajoutons que, en plus d'une relance durable tirée par l'augmentation du pouvoir d'achat et donc de la consommation, la progression des salaires c'est également des ressources supplémentaires pour la protection sociale.

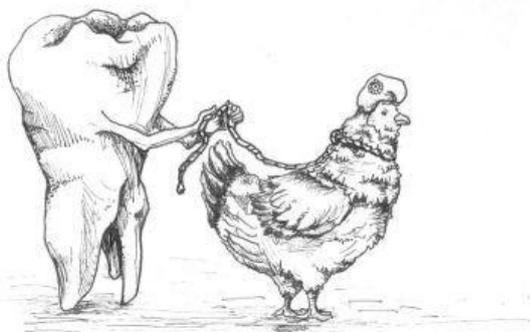
Par exemple, augmenter la **valeur du point de 5%** c'est faire rentrer **600 millions** d'euros de **cotisations salariales supplémentaires pour l'assurance maladie** (l'équivalent du forfait de 1 euro non remboursable par visite chez le médecin).

Où est le changement ?

Depuis 5 mois que la nouvelle majorité est aux affaires, elle n'a pris aucune mesure rompant avec la politique salariale désastreuse de ses prédécesseurs. Au contraire, faisant de l'austérité son nouveau credo, elle annonce qu'elle n'a quasiment aucune marge de manœuvre. De ce point de vue, le Projet de Loi de Finances pour 2013 est tristement porteur de nouveau reculs.

Qu'on ne compte pas sur la CGT pour estimer que ce qu'elle a combattu sous la droite serait acceptable sous la gauche.

Le changement c'est



QUAND LES DENTS
AURONT DES POULES

La mobilisation est donc clairement à l'ordre du jour.

Les revendications de la CGT :

Pour la CGT, l'urgence est à ouvrir de véritables négociations salariales.

Nous y porterons notamment les exigences suivantes :

- ↻ Une mesure immédiate sur la valeur du point ;
- ↻ Salaire minimum mensuel à 1700 euros bruts ;
- ↻ Pour 2013, augmentation de la valeur du point au moins égale à l'inflation ;
- ↻ Rattrapage des pertes intervenues au cours des années antérieures ;
- ↻ Refonte de la grille indiciaire avec une meilleure reconnaissance des qualifications ;
- ↻ Amplitude de carrière minimale de 1 à 2, garantie à tous, pour une carrière complète ;
- ↻ Intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement brut ;
- ↻ Réindexation des pensions sur les salaires.



LE 23 OCTOBRE

**ENSEMBLE,
FAISONS
ENTENDRE NOS
LEGITIMES
REVENDEICATIONS**

Montreuil, le 8 octobre 2012